

Conseil Municipal du 12 octobre 2026

DELIBERATION N° 2026-05-51 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt six, le lundi 12 octobre 2026 à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur Grégory MASSAMBA, Maire.

Date de convocation :	06 octobre 2026	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage :	06 octobre 2026	En exercice : 29
Secrétaire de séance :	Mme Sophie JACOTIN	Présents : 28
		Votants : 29
		Absent : 00
<u>Présents</u> : Grégory MASSAMBA, Margaret DE GROOT, Laurent VANDERHAEGHE, Sophie JACOTIN, Zahir GACEM, Isabelle JOURDAIN, Vladimir RADIVOJEVIC, Martine FERRER, Marc TUAL, Stéphanie FOURNEL, Ewelina CANTON, Alexandre DUCHEMIN, Aurélie ROBIN, Coumar PREM, Sara JOUBEIR, Morgan LOURDIN, Émilie LARGE, Abdelkrim TABBOU, Lalla Mina EL OUARGUI, Jean-Marc MAUGUIN, Laure DUBUC, Thomas LAUTRETE, Kévin GUILLAUME, Catherine CHRISTOPHE, Thierry JOUANNEAUX, Agnès BALRICK-BULIDON, Michaël ROGER, Patrick KATAKO		
<u>Absents excusés et représentés</u> : M. Jean-Marie VAYER donne pouvoir à M. Grégory MASSAMBA		
<u>Absents</u> : /		

EXPOSÉ :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux. En cas de suppression d'emploi, la décision doit être préalablement soumise à l'avis du Comité Social Compétent compétent.

Dans un souci de bonne tenue du tableau des effectifs et d'adéquation entre les postes vacants et les grades des agents recrutés sur ces postes :

- Transformation d'un grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe en grade d'animateur territorial, pour la nomination d'un agent suite à promotion interne ;
- Transformation d'un grade de gardien brigadier en un grade de brigadier chef principal pour permettre le recrutement d'un agent de Police Municipale, en remplacement d'un départ en mutation ;
- Transformation d'un grade d'adjoint technique territorial, en un grade d'adjoint administratif territorial pour permettre le reclassement d'un agent pour motif médical ;
- Suppression d'un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à un départ en retraite remplacé par un agent titulaire d'un autre grade ;
- Suppression d'un grade de technicien principal de 2^{ème} classe vacant, suite au recrutement d'un agent titulaire d'un autre grade ;
- Suppression du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale suite au recrutement d'un agent contractuel sans concours ;

Afin de permettre l'avancement de grade de certains de nos agents, au 1^{er} décembre :

- Création d'un grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Création d'un grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ;
- Création de deux grades d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe ;
- Création d'un grade d'agent de maîtrise principal ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411-1 du CGFP et suivants,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois à temps non complet,

VU l'arrêté 2021-DRH-237 du 14 septembre 2021 portant établissement des Lignes directrices de gestion en matière de promotion au choix des agents de la commune de Nandy,

VU l'arrêté 2023-DRH-213 du 18 décembre 2023 portant modification des Lignes directrices de gestions de Nandy,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs du personnel communal,

CONSIDÉRANT que les crédits sont prévus au budget de l'année 2026.

CONSIDÉRANT, l'avis favorable du CST en date du 5 octobre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la modification du tableau des effectifs communal comme suit :



Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19-10-2026

Berger
Levrault

ID : 077-217703263-20261019-20260551DELIB-DE

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
Adjoint d'animation territorial principal de 1 ^{ère} classe 1 poste à temps complet	Animateur territorial 1 poste à temps complet	12/10/2026
Gardien brigadier 1 poste à temps complet	Brigadier chef principal 1 poste à temps complet	
Adjoint technique territorial 1 poste à temps complet	Adjoint administratif territorial 1 poste à temps complet	
Auxiliaire de puériculture de classe normale 1 poste à temps complet		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 1 poste à temps complet		
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe 1 poste à temps complet		
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 1 poste à temps complet	
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe 1 poste à temps complet	
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe 2 postes à temps complet	
	Agent de maîtrise principal 1 poste à temps complet	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 12 octobre 2026

La secrétaire de séance

Sophie JACOTIN

Le Maire



Georges MASSAMBA

EFFECTIFS 09/2026 (par grades) pour Cm 12/10/2026

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le 19-10-2026



ID : 077-217703263-20261019-20260551DELIB-DE

	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES (TC et TNC)	EFFECTIF NON POURVU	EFFECTIFS POURVUS	
			TEMPS COMPLETS	TEMPS NON COMPLETS
TOTAL TITULAIRES ET NON TITULAIRES	155	28	98	33

TITULAIRES	CAT	100	10	89	5
FILIERE ADMINISTRATIVE		26	4	24	0
Directeur Général des Services	A	1	0	1	
Attaché principal	A	1	0	1	
Attaché	A	2	0	2	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	1	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	0	4	
Rédacteur	B	2	1	1	
Adjoint Adm. Principal 1ère classe	C	9	0	9	
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	1	1	1	
Adjoint administratif	C	5	1	4	
FILIERE ANIMATION		28	3	21	4
Animateur principal de 1ère classe	B	1	0	1	
Animateur	B	2	0	2	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	4	3	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	10	0	8	2
Adjoint d'animation	C	11	0	9	2
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		8	0	8	0
Puéricultrice hors classe	A	1	0	1	
Educatrice Jeunes Enfants	A	2	0	2	
Auxilaire de puériculture classe supérieure	C	1	0	1	
Auxilaire de puériculture classe normale	C	0	0	0	
ATSEM principal de 1ère classe	C	3	0	3	
ATSEM principal de 2ème classe	C	1	0	1	
FILIERE SOCIALE		1	0	1	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	B	1	0	1	
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3	0	3	0
Brigadier chef principal	C	2	0	2	
Gardien Brigadier	C	1	0	1	
FILIERE TECHNIQUE		34	3	32	1
Ingénieur Territorial	A	1	0	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	0	0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	1	
Technicien	B	1	0	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	
Agent Maîtrise	C	1	0	1	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	1	2	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	9	1
Adjoint technique	C	16	0	16	

		poste budgétaire	poste vacant	pourvu TC	pourvu TNC
EMPLOIS SPECIFIQUES	CAT	55	18	9	28
DROIT PRIVE		4	2	2	0
Apprentis		4	2	2	
DROIT PUBLIC		51	16	7	28
Assistants maternelles		13	6	7	
Enseignant études surveillées		11			11
Intervenant couture		1			1
Intervenant Alphabétisation		1			1
Intervenant psychologue		1	1		0
Intervenant psychomotricienne		1	1		
Intervenant médecin		1	1		
Volontaire Service Civique		2	2		
Agents d'animation		20	5		15